

Loi sur les parcs nationaux

Dès que vous quittez cette région, vous roulez encore à travers un beau coin de pays dans la circonscription du député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton), qui s'étend jusqu'à la frontière de l'Alberta.

M. Fairweather: Allez-vous envoyer 15,000 exemplaires de ce discours?

M. Knight: Vous roulez ensuite à travers les pâturages du sud puis vous montez dans le Parc provincial des collines Cyprès, un parc créé il y a longtemps par le gouvernement provincial. Les parcs sont créés par les deux paliers de gouvernement. Il y a en outre deux routes principales qui relient la région aux marchés américains. Le député dit que je devrais envoyer beaucoup d'exemplaires de ce discours. J'espère que le député conservateur de Qu'Appelle-Moose Mountain et le député de Swift Current-Maple Creek se joindront à moi pour appuyer le principe de création de parcs, parce que le sud de la Saskatchewan possède un très intéressant circuit touristique qui est à mon avis promis à un bel avenir.

Je me souviens avoir entendu le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) parler de visions. Si je puis le dire, ce modeste projet a été l'une de mes visions personnelles. Peu m'importe qui accomplit le travail, mais je pense qu'il a beaucoup de mérites. Je sais que de nombreuses rumeurs ont couru à propos de la création d'un parc national par le gouvernement fédéral, et ce n'était pas la faute du ministre. On a noté un fort degré de connivence politique, mais je n'aborderai pas cette question. On a dit aux gens qu'ils perdraient leur concession. Ils ont répondu que leur famille occupait ces terres depuis cinq générations, qu'ils les avaient toujours préservées à leur manière et que maintenant on allait la leur enlever, et le reste et le reste.

Grâce à l'autre moyen à notre disposition, soit l'expansion économique régionale, tout le sud de la Saskatchewan peut devenir une région touristique. Ceux qui doivent malheureusement vivre dans les grands centres urbains, les jeunes qui doivent vivre dans la jungle de béton de Toronto ou d'ailleurs pourront se rendre compte qu'il y a encore de beaux coins qui n'ont pas encore été explorés en Saskatchewan et dans d'autres régions du pays.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je veux me joindre à ceux qui ont participé au débat sur ce bill qui nous vient du Sénat, le bill S-4, qui vise à apporter quelques modifications mineures à la loi actuelle. J'ai à faire deux ou trois observations qui, je crois, sont de portée nationale et ensuite quelques commentaires sur ce qui, pour le moment, reste une proposition quelconque peu imprécise.

C'est tout récemment que le gouvernement actuel a jugé bon de présenter une mesure législative établissant une autorité autonome qui, si le bill avait été adopté et non pas retiré par le gouvernement après débat à la Chambre, aurait donné le pouvoir d'étendre ou de restreindre les terres qui sont considérées comme appartenant à la Couronne, pour quelque fin que ce soit, et relevant du ministre compétent.

[M. Knight.]

C'était avec un certain plaisir, je me rappelle, que nous avons adopté un nouveau principe que le gouvernement accepte si je comprends bien, soit le principe selon lequel le gouvernement croit qu'il a la compétence d'augmenter ou de réduire les terres de la Couronne. J'en suis heureux car il me semble qu'il s'agit d'un progrès par rapport au principe énoncé à la Chambre il y a deux ans. Le gouvernement apprend; il n'y a pas à en douter. Malheureusement, il est lent à apprendre et dans certains cas, beaucoup trop lent. Il apprend, néanmoins, et espérons que les commentaires qui seront faits au cours de ce débat le persuaderont qu'il peut apprendre quelque chose non seulement des députés mais de la population canadienne également.

Ce que je veux dire, c'est que le gouvernement peut renoncer, dans l'espace de deux ans, au principe de dépolitiser le droit d'acheter, de vendre d'étendre ou de diminuer les parcs, pour adopter le principe exprimé dans ce bill selon lequel un avis de l'intention de faire une proclamation doit être publié dans la *Gazette du Canada* quatre-vingt-dix jours au moins avant la date où il se propose de faire cette proclamation, ainsi qu'une description des terres qu'il a l'intention d'acheter ou de vendre—parce que cela va dans les deux sens—il ne sera pas trop difficile d'amener le ministre, honorable et distingué Canadien qu'il est, à consulter les gens touchés par ce projet.

Peu importe que le bill prévoit un avis de 30, 60, 90 jours ou même de 10 ans; que le ministre parle aux Canadiens. Ils ne lui feront pas de mal. Il n'a rien à craindre, car ils ne le mangeront pas. S'il estime pouvoir les convaincre, il devrait écouter également ce qu'ils ont à dire. Il ne devrait pas tenter, toutefois, de légiférer sur la maîtrise de leurs terres.

A titre de Canadien sérieux qui considère la politique nationale des parcs depuis quelques années, je ne peux faire autrement que de conclure que les provinces doivent conserver la prérogative de céder au gouvernement fédéral à court ou à long terme des terres pour l'aménagement d'un parc national. Je soutiens cela car rien ne permet de croire depuis quelques années que les Canadiens en général peuvent faire confiance au gouvernement fédéral auquel ils ont cédé certains terrains. Ces terrains sont détenus en dépôt mais, pour des raisons juridiques, le gouvernement prend sur lui de les acheter ou de les vendre, ce qui est au moins plutôt présomptueux. C'est une analyse extraordinairement arrogante et présomptueuse, en l'absence d'une politique claire et nette des parcs nationaux.

● (2120)

Je viens de dire comment la politique du gouvernement actuel passe très rapidement d'une direction en principe, à une autre direction. Je pourrais m'étendre en donnant une deuxième raison pour laquelle les Canadiens n'ont pas spontanément confiance dans le gouvernement actuel qui n'a aucune politique concrète en matière de parcs nationaux. Permettez-moi de parler de la méthode utilisée pour la création des cinq derniers parcs nationaux au Canada. J'ai parlé du principe appliqué au parc national de Gros Morne, pour lequel le gouvernement a négocié un bail de 99 ans avec des annexes. Je n'entrerai pas dans les détails, mais je suis certain que les députés connaissent le principe en cause.